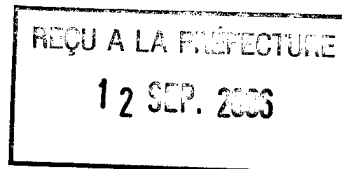


N° CP 597906  
Séance du - 8 SEP. 2006



**CONVENTION AU PROFIT  
DE L'ASSOCIATION ENJEU NATURE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature de la convention entre l'association EnJeu Nature et le Département du Haut-Rhin, portant mise à disposition gratuite des maisons éclusières n° 49 à ROGGENHOUSE et n° 50 à HIRTZFELDEN, dont le projet est annexé au rapport.

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le Préfet 2 SEP. 2006  
Publication 15 SEP. 2006

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions